L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Journal Français Quotidien — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 27 DECEMBRE 1897. — Fondé le 1er Septembre 1897

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée dans le Quartrième District, sur la rue Pr tania.

Entre les rue Harmonie et Pleasant, dans l'ilet borné par les dites rues et la rue St-Charles.

William G. Taylor vs Warren H. Moise et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 54,299—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier district de cette ville, JEUDI, 13 janvier 1898, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations là dessus et tous les droits et priviléges là dessus appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Harmony, Prytania, Pleasant et St-Charles; ledit morceau ou portion de terre étant à une distance de soixante-dix pieds de l'encoignure des rues Harmony et Prytania et mesurant cinquante pieds de face à la rue Prytania sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles, étant désigné par la lettre B sur un devis annexé à un acte passé pardevant D. I. Ricardo, anciennement notaire en cette ville, le 5 février 1862.

Deuxièmement—Un autre morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite et mesurant dix pieds de face à la rue Prytanée sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles. La dite portion de terre sur le côté près de la rue Harmonie est à une distance de soixante pieds de l'encoignure des rues Prytanée et Harmonie et il est aussi contigu à la propriété premièrement décrite.

Saisi dans l'affaire ci-de sus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
James B. Rosser, jr, avocat du plaignant.
11 dé—11 12 17 24 31—jan 7 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Valeur du Second District, sur la rue des Ursulines, entre les rues Broad et Dorgenois, l'arrière rue étant St. Philippe.

Veuve Jos Bourdette vs Alexander Mutti.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 52,666—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs. Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 janvier 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second District de cette ville dans l'ilet No 342, borné par les rues Ursulines, St. Philippe, Dorgenois et Broad, désigné par le No 17, sur un plan de John F. Braun, daté le 12 janvier 1885 et mesurant trente et un pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue Ursulines sur cent quarante-sept pieds de profondeur entre lignes parallèles,

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
3 dec—3 10 17 24 31—jan 6

ANNONCES JUDICIAIRES

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE D'INTERET D'UNE RAISON SOCIALE.

E. B. Williams vs H. F. Lewis et Compagnie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 49,787.—En vertu d'un alias writ de fieri facias contre le plaignant et en faveur des défendants sur leur demande en reconvention à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 30 décembre 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de E. B. Williams dans et à la maison de commerce de E. B. Williams et Cie.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 déc—17 22 27 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée dans le Deuxième District connu comme Nos 2425 et 2427 rue St-Pierre,

Entre les rues Rocheblave et Tonti.

Albert Guilbault vs Mme C. A. Philippi

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 55,060—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 janvier, 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le second District de cette ville, dans l'ilet No 310 borné par les rues Orléans, St. Pierre, Rocheblave et Tonti. Le dit lot est désigné par le numéro quatorze et mesure trente pieds de face à la rue St-Pierre sur une profondeur de cinquante-sept pieds trois pouces trois lignes et demie entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent en quelque sorte.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Felix J. Dreyfous, avocat du plaignant
17 déc—17 24 31—jan 7 14 20.

Succession de Charles Gehlbach.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 51,099—Division —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en-out) pour lesquelles le compte final présenté par L. B. Gehlbach, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
Hughes & Favrot, Avocat.
24 déc—24 28—jan 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDE BAGUE DE DIAMANT

Montée avec Deux Grands Diamants

Succession de C. B. Slack.
No 53,081—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur Bureaux No 812 rue Commune, JEUDI, 6 janvier 1898, à 11 heures A. M., il sera vendu aux enchères publiques au No 812 Commune, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse [illegible] daté du 21 décembre 1897 [illegible] diamant, mon[illegible] [illegible] de l'adjudication.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée de Valeur du Deuxième District,

Connue comme les Nos 2415 et 2417 rue Bienville, entre les rues Rocheblave et Tonti.

Southwestern Building & Loan Association vs Eleonora Gregory.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 55,021—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St Charles. dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 janvier 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Conti, Rocheblave et Tonti, désignés comme lots Nos 5 et 6 sur un plan annexé à un acte passé pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 12 décembre 1874; les dits deux lots se joignent et mesurent conformément au dit plan chacun vingt-quatre pieds dix pouces et deux lignes de face à la rue Bienville sur cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Carroll & Carroll,
Avocats pour les Plaignants.
17 déc—17 24 31—jan 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de vastes propriétés de valeur et attrayantes dans le Premier District,

Portant les nouveaux numéros municipaux 1549 rue Camp, 1203, 1217 et 1223 rue Félicité et l'ancien numéro municipal 194 rue Orange,

—A CRÉDIT.—

Léon Joubert vs Mme Lucy Blanche Foster, épouse de Horace F. Foster.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 54,980—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 27 janvier 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville dans le triangle borné par les rues Camp, Félicité et Orange, lesquels deux lots de terre sont désignés par les Nos un et trois respectivement sur un devis d'arpentage fait par L. J. Frémaux, ingénieur civil, daté le 31 juin 1889, et annexé à un acte de partage passé pardevant Jos. D Taylor, notaire, le 11 septembre 1891: selon le dit devis les dits lots ont les dimensions suivantes:

Le lot No Un mesurant soixante-cinq pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Camp, cent quatorze pieds quatre pouces de face à la rue Félicité, vingt pieds trois pouces et quatre lignes sur une ligne courant de la rue Félicité à la rue Orange, de là dix pieds sur une ligne courant vers la rue Camp, de là trente-cinq pieds six pouces sur une ligne oblique courant vers la rue du Camp et de là cinquante-sept pieds sur une ligne courant vers et perpendiculairement à la rue Camp, et lequel lot forme l'encoignure des rues Félicité et Camp. Le lot No trois mesurant soixante six pieds, huit pouces et une ligne de face à la rue Félicité, de là trente neuf pieds sept pouces et six lignes sur la ligne divisant le dit lot des lots Nos 1 et 2. et courant de la rue Félicité à la rue Orange, de là cinquante sept pieds deux pouces et six lignes de face à la rue Orange et de là quatre pieds dix pouces sur une ligne courant de la rue Orange à la rue Félicité.

Saisi dans le procès ci-dessus.
Termes et conditions:

1° L'acquéreur assumera jusqu'au montant total de son enchère le paiement de trois billets à recevoir tirés par la défendante, Mme Foster, à son propre ordre et par elle endossés, datée Nouvelle-Orléans, le 26 juin 1896, deux desquels pour le montant de cent quarante dollars (140) chacun payables respectivement 18 et 24 mois après leurs dates et l'autre pour trois mille cinq cents dollars ($3,500) payable deux ans après sa date, tous portant intérêt au taux de huit pour cent par an de leurs maturités respectives jusqu'à paiement. Tous garantis par hypothèque, selon acte passé pardevant A. J. Villeré, notaire, à la date du 26 juin 1896 (M O Bk. 569 folio 169)

2° Et la balance du prix de l'adjudication comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ.
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
A. J. Villeré, avocat du plaignant.
23 déc—23 24 30—jan 6 13 20 27

PAR JAS A. BRENNAN ET FILLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le premier district.

Nos 2107 et 2109 rue Palmyre, entre Johnson et Galvez.

Eureka Homestead Society vs Edna Mott, mineure.
Nos 54 549 et 54,519—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Divisions D et E.

PAR JAS. A. BRENNAN ET FILLE, Encanteurs—Jas. A. Brennan, Encanteur—Bureau 627 rue Poydras—Il sera vendu à l'encan MARDI, 4 janvier 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, en vertu et conformément à un premier jugement de partage rendu le 1er octobre 1897 et signé le 7 octobre 1897 par l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, le — jour d'octobre 1897, in re Eureka Homestead Society vs Edna Mott, No 54,549, le second jugement rendu et signé par l'Hon Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, rendu et signé le 19 novembre 1897, dans l'affaire de la succession de Joseph Mott, No 54,519, approuvant et homologuant l'assemblée de famille qui a été tenue le 18 novembre 1897, la propriété suivante décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet désigné par le Numéro municipal 521, borné par les rues Sud Galvez, Palmyre Gasquet ou Jackson (maintenant avenue Cleveland) et Johnson, désigné par le No 24 sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, daté le 11 mars 1857, et déposé en l'étude de M. Gernon, notaire.

Le dit lot mesurant vingt six pieds quatre lignes de face à la rue Palmyre sur une profondeur de cent neuf pieds dix pouces et [illegible] lignes, entre lignes parallèles

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans garantis par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt; toutes les clauses usuelles; un dépôt de dix pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant E. J. Barn[illegible], notaire, aux frais de l'acquéreur.
28 nov—28 30 déc 5 12 19 26—jan 2

VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Premier District portant le numéro municipal 923 rue Erato,

Entre les rues Annonciation et Constance (l'arrière rue étant la rue Gaiennié).

Veuve Annie W. Anderson vs Veuve et héritiers de Stephen C. Manning.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 54,869—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procèderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 30 décembre 1897, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato, anciennement Melicerte, Constance, Annonciation et Gaiennié anciennement Bartholomew, mesurant trente-un pieds onze pouces et cinq et demi lignes de face à la rue Erato; deux cent deux pieds un pouce et cinq lignes de profondeur sur le côté vers la rue Constance; cent quatre-vingt sept pieds quatre pouces et une ligne sur le côté vers la rue Annonciation et trente-cinq pieds deux pouces et cinq lignes sur la ligne du fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
Frank N. Butler, avocat pour le plaignant.
26nov—26 27—déc 3 10 17 24 30

E. G. Rebentisch, David Robertson, Subrogee, vs Robert Bronson.

TROISIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans No 7,279—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. P. F. Hennessy juge de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le LUNDI 3 janvier 1898, à 11 heures à la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, [5me District]. la propriété ci après décrite, à savoir.

Tout les droits, titre et intérêt de Robert Bronson, défendeur, dans et à un certain jugement rendu par l'Hon George H. Théard, Juge de la Cour Civile de District Division E, le troisième jour de décembre 1897, et signé le huitième jour de décembre 1897, en faveur de Robert Bronson, plaignant et contre E. G. Rebentisch, défendeur, dans le procès intitulé Robert Bronson vs E. G. Rebentisch, 53,584 de la Cour Civile de District pour paroisse d'Orléans, pour la somme de neuf ($19,60) dollars et soixante cents et tous les frais.

Conditions—Comptant sur les lieux.
N. E. HUMPHREY, dix. et
Constable de la Troisième Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
21 déc—21 27—3 jan

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par la présente, que le 8me jour de décembre 1897, jugement a été rendu en cette Cour dans l'affaire suivante intitulée, dans les mots et chiffres suivants, à savoir—Mary A. Coile, femme etc., de C. W. Coffin, son mari—No 4,640—Cette affaire a été appelée aujourd'hui pour être jugée—Présents, Jno C. Wickliffe, Esq, avocat pour la plaignante défendeur en sa propre personne.

Après avoir entendu les plaidoiries, évidence et conseil, la Cour considérant l'évidence produite et la loi applicable dans cette affaire et pour des raisons verbalement assignées,

Il est ordonné adjugé et décrété que la plaignante Mary A. Coile, femme de Charles W. Coffin, qu'il y ait jugement contre ledit Charles W. Coffin, son mari, pour dissoudre la communauté des gains et acquêts maintenant existant entre eux et qu'elle soit et est par la présent, séparée des biens de son mari et reprendre la direction de ses propres affaires.

Il est de plus ordonné que toutes les demandes respectives de la plaignante soient suspendues dans cette affaire de non lieu; le défendeur payant tous les frais des procès

Jugement rendu le 8 décembre 1897.
Jugement signé le 14 décembre 1897.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.

En témoignage de quoi, j'ai apposé ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle Orléans le vingt-unième jour de décembre, en l'année de notre Seigneur, Mil Huit Cent Quatre-Vingt-Dix-Sept.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
22 déc—22 28—11 15 jan

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 55 070—Division B—Jacob Bernstein vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Jacob Bernstein soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John G. Eustis, notaire public à son bureau, Hennen Building, en cette ville, le 10me jour de janvier 1898, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire élire un syndic et voter sur toutes les affaires qui pourraient leur être so mises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Albert J. Marion soit appointé syndic provisoire de l'insolvable sur cautionnement en la somme de mille dollars et que A. Goldberg soit appointé avocat pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle Orléans, Lne 7 décembre 1897.
Signé: FRED. D. KING
Juge.
Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN Député-Greffier.
9 déc—9 26—janv 10

Succession de B. A. Kernan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 51,43?—Division B—Attendu que William H. Harding a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu B. A. Kernan, décédé; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUÉRIN,
Greffier
23 déc—23 28—janv 1

VENTE PAR LE CONSTABLE.

New Orleans Cotton Exchange vs Johnson & Co.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—No 34 879—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon R. H Downing, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, agissant pour l'Hon W. R. Richardson juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans absent en congé, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la chambre No 12, quatrième étage de la bâtisse du Cotton Exchange, à l'encoignure des rues Gravier et Carondelet, le MARDI, 28 décembre 1897, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un type-writer et une casse, un éventail électrique, un lot de meubles de bureau, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux
ED. P. FOLEY,
Constable de la Première Cour de Cité
18 déc—18 22 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

MEUBLES DE MAISON, A l'enchère publique.

MERCREDI, 29 décembre 1897, à 10:30 A. M., au No 2625 rue N. Remparts près Port, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté 2 novembre 1897, dans l'affaire de la succession de Mme Mary Smith, No 54,714 du dossier de la dite cour—

Tout et en particulier les effets mobiliers et meubles de maison, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.
GEO. G. FRIEDRICHS & CO.,
Encanteurs, bureau 832 rue Commune.
19 déc—19 26 à date

VENTES A L'ENCAN.

PAR HARRY H. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété Améliorée

DANS LES

PREMIER, QUATRIÈME ET SEPTIÈME DISTRICTS.

Maison en bois à deux étages 2028 rue Félicité.

Cottage seul, 2016 rue Félicité.

Maison en bois à deux étages 2022 rue Félicité.

Cottage double 2020 et 2022 rue Saratoga.

Cottage seul 2024 rue Saratoga.

Cottage seul 1725 rue Short.

Entrepôt 742 rue Fulton.

Deux lots vacants

Encoignure des rues Joséphine et Saratoga.

Lot vacant

rue St André près de la rue S Remparts.

Vente en partage

dans l'affaire de

Thomas McEvoy vs Joseph McEvoy et als.

A l'Encan — Conditions faciles.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur.—Bureau No 143 rue Carondelet. — Le MARDI, 4 Janvier 1898 à midi à la Bourse des Encanteurs, No 629 rue Commune entre les rues St Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, jugement rendu le 17 août 1897, et signé le 26 août 1897. No du Dossier 53,261, dans l'affaire de Thomas McEvoy vs Joseph McEvoy et als, pour un partage, à l'encan, il sera vendu—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par le Chemin Félicité, les rues S Franklin, St. André et S Remparts, désigné par le No 11 qui mesure 35 pieds 9 pouces et 7 lignes de face au Chemin Félicité, 35 pieds 9 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond, par une profondeur de 103 pieds 7 pouces 1 ligne sur la ligne de côté vers le lot No 10, et 102 pieds 8 pouces et 3 lignes sur l'autre ligne de côté.

Les améliorations consistent en une résidence en bois à deux étages contenant environ huit chambres, bains, cabinets, etc, désigné par le No 2028.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même ilet et district que la propriété ci-dessus et dernièrement décrite, désigné par le No 10 et mesurant 35 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à la rue Félicité, 35 pieds 9 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 104 pieds 5 pouces et 6 lignes sur le côté près de la rue Remparts et 103 pieds 7 pouces et 1 ligne sur l'autre côté qui le divise du lot No 11.

Les améliorations consistent en une maison en bois à deux étages avec hangar et écurie dans le fond, connu comme le No 2022 rue Félicité.

3° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que la propriété ci de sus et dernièrement décrite et désigné par le No 75, le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Félicité, 30 pieds 2 lignes de largeur dans le fond, 104 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur le côté qui le divise du lot No 10 et 105 pieds 2 pouces et 1 ligne sur l'autre côté vers la rue Remparts.

Les améliorations consistent d'un cottage en bois ayant 7 chambres et corridor et connu comme No 2016 Félicité.

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus dernièrement décrite et désigné par No 9, le dit lot mesurant 34 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue St-André, 34 pieds 4 pouces 3 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 108 pieds 1 pouce et 3 lignes sur le côté vers la rue Remparts et 105 pieds 11 pouces et 5 lignes vers la rue Franklin.

Les améliorations consistent en une écurie en bois ayant douze stalles.

5° Deux certaines portions de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Saratoga, Joséphine, Sud Remparts et St-André, et désignée par les lettres A et B.

Le lot A forme l'encoignure des rues Joséphine et Saratoga et mesure 63 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Joséphine sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles, et forme l'encoignure des rues Joséphine et Saratoga.

Le lot B touche au lot A dans le fond et est subdivisé en deux lots connus comme lots 1 et 2. Lot No 1 mesure 16 pieds 10 pouces et 1 ligne de face à la rue Saratoga sur une profondeur de 94 pieds 8 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles

Les améliorations consistent en un cottage seul en bois contenant quatre chambres, hangar, et connu par le No 2024 rue Saratoga.

Le lot No2 mesurant 33 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Saratoga sur une profondeur de 94 pieds 8 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage double en bois, avec 3 chambres et hangar de chaque côté et connu comme les Nos 2020 et 2022 rue Saratoga.

6° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Fulton, Front, Notre Dame et Julia, lesquels dits lots mesurent chacun 24 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Fulton, la même façade à la rue Front, sur une profondeur de 122 pieds, 3 pouces, et 122 pieds 4 pouces et 5 lignes pour le lot 3, et 122 pieds 4 pouces et 5 lignes et 122 pieds 6 pouces et 2 lignes pour le lot 4.

Les améliorations consistent en un entrepôt connu comme le No 742 rue Fulton.

7° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville (Carrollton), dans l'ilet borné par les rues Washington (maintenant Fern), Septième (maintenant Hickory), Short et Green, et désignés par les Nos 16 et 17, lesquels dits lots mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Short sur une profondeur de 107 pieds, entre lignes parallèles

Les améliorations consistent en un cottage en bois contenant quatre chambres et citernes et connu comme le No 1725 rue Short. Les mesures sont toutes plus ou moins en mesure américaine.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; la balance en un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt de la date de la vente et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les taxes de 1897 seront fixés en prorata. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Felix J. Dreyfous, Esq. notaire, aux frais des acquéreurs.
28 nov—28—déc 12 19 26—jan 2 [illegible]

Bureau du Carondelet Canal and Navigation Company—Nouvelle-Orléans, 16 décembre 1897—La séance annuelle des actionnaires de cette compagnie pour l'élection de neuf directeurs pour l'année 1898 sera tenue au local de la compagnie, coin Villeré et Toulouse, LUNDI le 17 janvier 1898, de midi à deux heures de l'après-midi.

CHAS. J. LEEDS,
Secrétaire.
17 déc—17 31—janv 10 17

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENT PRODUCTIF —EN—

Propriétés pour Magasins et Résidences et

Cottages Doubles dans une bonne localité.

Succession de Joseph Sauer.

No 52,419—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur.—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, 13 janvier 1898 à midi à la Bourse des Encanteurs, 629 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre en date du 10 decembre 1897, de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la susdite Cour, Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée, à savoir—

1° La belle résidence double en bois à deux étages. Nos 1222 et 1224 rue St-André, dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-André, Joséphine, Camp et Chestnut, retirée de la rue avec grillage en fer, contenant galeries, sept chambres, hangar, allée de chaque côté, 3 citernes et cours pavées.

Le lot de terre est désigné par le No 19 sur un plan de W. H. Thompson, en date du 12 avril 1847 et déposé dans le bureau de J. R Beard, ancien notaire de cette ville, comme plan No 15, et mesure, en mesure anglaise, 32 pieds et 1|6 d une ligne de face à la rue St-André par 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Elle se trouve dans un joli voisinage, près de toutes les commodités et c'est un placement payant actuellement et promettant pour le futur. Se loue au taux de $180.00 par an.

2° Le bon emplacement pour affaires Nos 1382 et 1384 rue Constance, encoignure nord est de la rue Terpsichore, dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Constance, Annonciation, Terpsichore et Melpomène. Les améliorations sont un cottage en bois double et à un étage avec mansarde avec dépendances à deux étages, contenant six chambres de chaque côté. L'encoignure possède l'appareil de boulangerie dans le fond et magasin devant. Le lot de terre est désigné par la lettre "A." sur un plan fait par Louis H. Pilié, député voyer de ville, en date du 21 mai 1875, une copie duquel est attaché à un acte passé pardevant W. J. Castell ancien notaire, le 17 août 1875, lequel lot forme l'encoignure des rues Constance et Terpsichore et mesure 32 pieds 11 pouces de face à la rue Constance par 73 pieds 6 pouces de profondeur et de face sur la rue Terpsichore, mesure américaine.

Pour affaires et résidence ensemble ou aucun, elle est adaptée, étant dans un voisinage populeux commandant un trafic continu, en faisant un placement sûr. Loyers au taux de $360 par an.

3. Le joli cottage double en bois à un étage Nos 2031 et 2033 rue St-Thomas, dans le quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St-Thomas, Chippewa, St-Andrée et Joséphine, retirée du trottoir et contenant large galerie, 4 chambres de chaque côté, écurie et atelier dans le fond un chemin de voiture sur un côté, une allée de l'autre et petit jardin devant. Le lot de terre est désigné par le No 1 et mesurant, en mesure anglaise 45 pieds 6 pouces de face à la rue St Thomas sur 159 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après le devis fait par J. A. Celles, architecte, en date du 6 juillet 1864 et annexé à l'inventaire de la succession de Joséphine Mayer, pris par A. Barnett, ancien notaire, le 2 août 1864. Bon pour placement ou pour occupation étant dans un voisinage connu, près des lignes de chars et autres commodités.

4° Le magasin et résidence double en briques à deux étages Nos 2013 et 2017 rue Tchoupitoulas dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Rousseau, St-André et Adèle, contenant magasins et une chambre en bas, trois chambres et galerie au second étage, de chaque côté, et sur le côté supérieur dans le fond une bâtisse en bois avec 3 chambres dans le fond du lot deux bâtisses avec trois chambres dans le fond du lot deux bâtisses avec trois chambres dans l'une et deux chambres dans l'autre. Le lot de terre est désigné par le No 2 sur un plan fait par A. Pueyo, en date du 28 avril 1840, et déposé dans le bureau de F. J. E Dugué, juge de paroisse et notaire ex officio pour la paroisse de Jefferson, ledit lot mesure 35 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 124 pieds 3 pouces sur la ligne du lot No 3 et de 119 pieds 6 pouces sur la ligne du lot No 1 et une largeur de 33 pieds 6 pouces sur la ligne du fond, le tout plus ou moins faisant face à la rivière, de laquelle la rue n'est pas interrompue et ayant un futur promettant.

5° Le joli cottage double en bois à un étage, Nos 3004 et 3006 rue Laurel, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel. Annonciation, Septième et Huitième, contenant 3 chambres et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 17 sur un plan fait par A. d'Hémécourt, le 23 septembre 1840, conformément auquel dit plan le dit lot mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles et connu aussi par l'ancien numéro municipal 290 et 292 rue Laurel, d'après un devis de A. Duttell Jr, architecte en date du 25 mai 1881 et annexé à un acte passé pardevant W H Seymour, notaire Un bon placement dans un voisinage tranquille.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, à un et deux ans de crédit pour des billets des acquéreurs spécialement garantis par hypothèque et liens de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date d'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat dans le cas d'un procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être assurées et les polices d'assurances transférées au porteur ou porteurs des billets et les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles en 1898 en sus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente

Actes de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.
12 déc—12 19 26—janv 2 9 13

PAR E. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété désirable dans le Premier District.

Demeure à deux étages 1120 rue Robin un petit demi ilet de la place Coliseé.

Succession de Michael J. Walsh. No 52,305, Division B. et succession de Mme Michael J. Walsh, No 53,066, Division C, consolidées et transférées au No 53,066, Division C.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR E. CURTIS encanteur, Bureau No. 54 et 56 rue Baronne—En vertu d'un ordre daté du 10 août 1897, rendu par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Division C, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite succession et à moi adressé, je procéderai à vendre à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, le MARDI, 18 janvier 1898, à midi, les propriétés suivantes—

Les résidences à deux étages numérotées comme ci dessus dans l'ilet borné par les rues Camp, Magazine, Race et Robin, le lot désigné par le numéro deux.

Les terrains mesurent 18 pieds de face à la rue Robin sur une profondeur de 128 pieds.

Voyez les plans à la Bourse.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1897. Un dépôt de 10 pour cent requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.
18 déc—18 19 20 21 23 28 31—jan 16 17 18

VENTES A L'ENCAN.

PAR HECKER & SMITH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENT DE CHOIX

—DANS LE—

PREMIER DISTRICT.

UN JOLI COTTAGE DOUBLE

Nos 617 et 619 rue S. Johnson

Entre Poydras et Perdido, A L'ENCAN,

JEUDI 30 DECEMBRE 1897

Dans l'affaire de la Succession d'Ernest Brisco et épouse.

No 54.669—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR HECKER & SMITH—J. Paul Hecker, Encanteur—Bureau No 334 rue Carondelet, JEUDI le 30 décembre 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu et conformément à deux ordres de Cour séparés, les deux rendus et signés le 20 novembre 1897 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues S. Johnson, Poydras, Perdido et S. Galvez et désigné comme lot No 22 dudit ilet et mesurant 29 pieds 3 pouces et une ligne de face à la rue S. Johnson sur une profondeur de 132 pieds, 3 pouces et 5 lignes

Les améliorations consistent d'un joli cottage double portant les Nos 617 et 619 rue S. Johnson et ayant quatre chambres de chaque côté et est maintenant loué à $10 par côté.

Conditions—Comptant — L'acquéreur assumera toutes les taxes de 1897 en sus du prix de l'adjudication, et un dépôt de 10 pour cent sur le prix de l'enchère au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, aux frais de l'acquéreur
28 nov—28—déc 5 12 19 26 30

PAR W. D. KINGSTON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Joseph Littiere, un Absent.

No 54,303, Cour Civile de District, Division E—Paroisse d'Orléans. Conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon George H. Théard, juge de la susdite Cour, le dit ordre daté et signé le 24 novembre 1897, et à moi adressé je procéderai de vendre à mon bureau, No 144 rue Carondelet, à l'enchère publique, MERCREDI, le 5 janvier 1898, à 12 M., tous les droits, titre, intérêt et réclamation dans la suivante décrite propriété, à savoir—

1° Deux certains lots de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No— borné par les rues St Philippe, Dumaine, Rendon et Lopez mesurant chacun 30 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, connus comme lots Nos 23 et 24. Le lot 23 formant l'encoignure des rues Dumaine et Lopez

2° Trois certains lots de terre dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet No borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, Salcedo et Gayoso, les dits lots désignés par les Nos 17 et 18 mesurant chacun 31 pieds de face a la Promenade Carondelet

3° Dix certains lots de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 337, borné par les rues Toulouse, St Pierre, Dorgenois et Broad, désignés par les Nos 1 à 10 Lots 1 et 2 mesurant chacun 30 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Broad sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Broad et Toulouse. Les lots Nos 3 à 6 inclusivement, mesurant chacun 30 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Broad sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 9 et 10 mesurant chacun 30 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Broad sur 100 pieds de profondeur. Le lot No 10 formant l'encoignure des rues Broad et St Pierre.

Conditions Comptant—Acte de vente pardevant Robert P. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. D. KINGSTON, Encanteur,
144 rue Carondelet.
5 dec—5 12 19 26—jan 5

PAR HECKER & SMITH

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.

JOLI COTTAGE SEUL.

No 2231 rue Amélia.

Mlle Nellie Smith Robinson vs John Robinson, son époux.

No 53.243.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR HECKER & SMITH—J. Paul Hecker encanteur.—Bureau, 334 rue Carondelet—Le JEUDI, 23 décembre 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 629-31 rue Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 8 novembre 1897 et signé le 15 novembre 1897 par l'Hon Fred D. King juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée: il sera vendu aux enchères publiques les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Foucher, Amélia, Liberté et St David, lequel lot est désigné par le No 8 et mesurant trente et un pieds quatre pouces de face sur la rue Foucher, trente pieds deux pouces et six lignes de face sur la rue Amélia par la profondeur suivante: sur les lignes de côté s'étendant de la rue Foucher à la rue Amélia, à savoir: cent six pieds huit pouces et une ligne sur la ligne de division du dit lot et du lot No 7: cent quatre pieds onze pouces et trois lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Liberté séparant le dit lot du lot No 9.

Conditions—La moitié ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, à un an, également divisée en deux billets, garantis par hypothèque et lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir de la date d'adjudication jusqu'au paiement final, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité: l'acquéreur devant assumer les taxes de 1897 et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur passé pardevant Theo. G Spitzfaden, notaire.
21 nov—21 28—déc 5 12 19 23

PAR W. D. KINGSTON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de William J. Vason.

No 54,337—Cour Civile de District—Division E—paroisse d'Orléans.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la susdite Cour, le dit ordre daté et signé le 23 novembre 1897 et adressé à moi, je procéderai à vendre en mon bureau No 144 rue Carondelet, aux enchères publiques, MERCREDI 19 janvier 1898, à midi, tous les droits, titres, intérêts et réclamations du défunt dans les propriétés suivantes, à savoir—

1° Une moitié indivise d'intérêt dans deux certains lots de terre situés dans l'ilet No 35 borné par les rues Tchoupitoulas, Céleste, Nouvelle Levée et St. James, Nos 1 et 2, et mesurant chacun 27 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre dans l'ilet No 45 borné par les rues Tchoupitoulas, Nouvelle Levée, Hunter et Benjamin désignés par les Nos 3 et 4 et mesurant chacun 24 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 95 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant Robt P. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.

W. D. KINGSTON, Encanteur,
144 rue Carondelet.
19 déc—19 26—jan [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Cottages simples et doubles Nos 5926, 5928 et 5930 RUE MAGAZINE,

Entre les rues State et Eleanore.

Katie Borns et a's vs Charles Von Hoven, Tuteur.

No 55,105—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, Encanteur Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, 27 janvier 1898, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 11 décembre 1897 et signé le 20 décembre 1897 par l'Hon N. H. Rightor, juge de la susdite Cour, Division D dans l'affaire ci dessus intitulée les propriétés suivantes, à savoir—

1° Le cottage double à un étage Nos 5928 et 5930 rue des Magasins, dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Magazine, Constance, Eléonore et State, contenant cinq chambres, écurie et citerne. Le lot de terre est désigné par la lettre B, sur un plan d'arpentage par S. G. de l'Isle, voyer, en date du 17 décembre 1897 et mesurant conformément 30 pieds 9 pouces de face à la rue Magazine par 150 pieds de profondeur sur la ligne inférieure le séparant du lot A sur ledit devis, 150 pieds 4 pouces sur la ligne supérieure, sur la rue Bloomingdale et 36 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond.

2° Le cottage simple en bois No 5926 rue Magazine dans les mêmes district et ilet et se joignant à la propriété ci-dessus décrite, contenant trois chambres, hangar, etc Le lot de terre est désigné par la lettre "A" sur le susdit devis par De l'Isle, mesurant conformément 24 pieds de face à la rue Magazine sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain est bien rempli le voisinage excellent, à proximité de plusieurs lignes de chars, et pour demeure ou comme placement sûr et payant la propriété est bien située.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance en deux paiements égaux à 1 et 2 ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, les dits billets devant être subdivisés pour convenir aux parties intéressées; 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas d'un procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets et l'assomption par les acquéreurs des taxes dues et exigibles en 1898 en sus et au dessus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Charles Forman, notaire aux frais des acquéreurs
26 déc—26—jan 2 9 16 23 27

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, 27 janvier 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 15 décembre 1897 et signé le 21 décembre 1897 par l'Hon. George H. Théard juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans Division E, dans l'affaire de Dennis Leavey et al vs W. O. Hart exécuteur testamentaire et als No 48,496 de la susdite Cour les propriétés ci-après décrite, à savoir—

1. Un certain lot de terre situé dans le sixième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Constance, Laurel, Cadix et Valence, mesurant 30 pieds de face à la rue Constance sur 127 pieds de profondeur entre lignes parallèles ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 4614 rue Constance.

2. Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci dessus décrite, mesurant 30 pieds de face à la rue Laurel sur 158 pieds 3 pouces et 3 lignes de profondeur entre ligne parallèles ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 4621 et 4623 rue Laurel.

3. Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet et contigu à la dite propriété deuxièmement décrite, mesurant 30 pieds de face à la rue Laurel sur 126 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un ou deux ans, de crédit, le tout à l'option de l'acquéreur pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées aux porteurs des billets et les acquéreurs devant assumer toutes les taxes dues et exigibles en 1898 en sus et au dessus de l'adjudication, 10 pour cent du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant J. J. Woulfe, notaire, aux frais des acquéreurs.
26 dec—26—2 9 16 23 27 jan

VENTES PAR LE CONSTABLE

Elias Arons, Lee S. Harrison, Subrogé, vs George Ulm.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 28,6[illegible]9—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Gabriel Fernandez, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 728 Bienville, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, le 27ème jour de décembre 1897, à 11 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titre et intérêt du défendeur dans et à l'affaire No 53,471 intitulée George Ulm vs George S. Harrison, Division E, du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau

Conditions—Comptant sur les lieux
LEON MARTINY,
Constable de la Deuxième Cour de Cité
17 déc—17 24 26

VENTES PAR LE CONSTABLE

Veuve Johanna Phillips vs M. et Mme Sharpe.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans. — No 35,853. — En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon W. R. Richardson juge de la Première Cour de Cité de la Nlle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, rue Lafayette, entre les rues Camp et Magazine, MARDI, 4 janvier 1898, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
ED. P. FOLEY,
Constable, Première Cour de Cité.
24 déc—24 30—jan 4

AVIS.

Nouvelle-Orléans, le 23 décembre 1897.—A partir de ce jour M. ADOLPHE J. FROENDE devient membre associé et à l'avenir la raison sociale sera J. G. SPOR & CO.

J. G. SPOR,
No 531 rue Tchoupitoulas.
24 déc—1 [illegible]